

Projet MAREGOT

MAnagement des Risques de l'Erosion côtière et actions de GOuvernance Transfrontalière

Etude stratégique prospective du littoral varois

COTECH de phase 1 19 juin 2018 Synthèse des points abordés







Participants:

- Jean-Louis LOEUILLARD CD Var
- Benjamin KULLING Chef de projet MAREGOT
- Marie-Amandine NICOLINI CD Var
- Ilaria FRANZETTI-TIVOLLE CD Var
- Julien BREMOND DDTM
- Fanny BROSSARD DDTM
- Fabienne CARMIGNANI DREAL Paca
- Catherine AZZAM DREAL Paca
- Elodie DOZE Conservatoire du littoral
- Stéphanie OUDIN Région Sud
- Cécile VACQUIER AUDAT Var
- Karine CHARBONIER CC-Golfe de St-Tropez
- Guirec QUEFFEULOU Métropole Toulon Provence Méditerranée
- Céline TRMAL Cerema Méd.
- Alexis STEPANIAN BRGM
- Bernard COUVERT ARTELIA Directeur de la mission
- Delphine VALETTE ARTELIA Chargé de mission
- Jean LECROART ARTELIA Expert adaptation des territoires au changement climatique
- Thomas CROIZE ARTELIA Chargé de mission

I/ Avancement de la mission

- → Le démarrage officiel de la mission a eu lieu fin avril. Cependant, ce COTECH fait office de fait de COTECH de lancement, de cadrage de l'étude ;
- → Un rendu de phase 1 est prévu fin juin, mais il sera évidemment actualisé en fonction des rencontres programmées avec les partenaires. De toute façon, la méthodologie proposée conduit à anticiper de fait la phase 3 dès maintenant, et à finaliser la phase 1 ultérieurement;
- → Finalisation de la mission : début 2019 ;
- → Finalisation du programme MAREGOT : début 2020.







II/Objectifs de l'étude :

- → De nombreuses démarches ont déjà été réalisées ou engagées à ce jour : il faut que cette étude soit utile, et donc apporte une valeur ajoutée spécifique ;
- → Beaucoup d'informations techniques sont déjà disponibles : là n'est pas le cœur du sujet de l'étude d'ARTELIA;
- → Des stratégies ont été définies et sont en cours de réalisation à l'échelle nationale, régionale, départementale ainsi que dans chaque SCoT : il faut s'y inscrire sans refaire le travail déjà fait :
- → Le constat partagé par les participants du COTECH est le suivant : en définitive, malgré l'abondance des travaux, leur appropriation par les élus est insuffisante, et les outils manquent pour les mobiliser, les sensibiliser, et les conduire à élargir le champ des choix stratégiques possibles :
- → L'ambition de l'étude est donc d'élaborer des « outils » (forme à définir) qui permettent, pour les plages où des vrais choix structurants sont possibles, de mettre « sur la table » les alternatives possibles et conduire les décideurs à les intégrer à leur réflexion.

III/ Méthodologie de la mission

- → ARTELIA propose de travailler selon deux axes : un axe latitudes de gestion et un axe enjeux socio-économiques;
- → Il est nécessaire de bien placer les enjeux environnementaux comme chapeau incontournable de la réflexion ;
- → Les partenaires s'interrogent sur le périmètre d'étude :
 - o Plage seule ? Réponse : non, puisqu'on propose d'inclure les apports indirects de la plage sur l'activité touristique saisonnière ;
 - o II faudrait élargir le cadre de la réflexion (cf. démarches de recomposition des territoires) mais cela sort du cadre de l'étude.
- → Le bureau d'étude présente ses propositions pour objectiver ces deux axes :
 - o La discussion montre un débat entre le souhait de quantifier les différents critères pour rendre plus « scientifique » le classement, et le souhait de tendre vers une production utile aux élus pour construire une stratégie, où la quantification n'est pas nécessaire ni vraiment souhaitable (parce qu'elle bride la mesure qualitative de la « valeur » accordée aux plages);
 - o ARTELIA propose de partager avec les acteurs une typologie sur la base d'une analyse qualitative, puis de réfléchir à la formalisation des critères quantifiés qui permettront d'étayer, d'expliquer ce classement.
- → Les éléments qui seront étudiés au sein de l'axe « enjeux socio-économiques » :
 - Valeur économique des activités « physiquement » liées à la plage ;







- Valeur économique indirecte de la plage, par l'activité qu'elle génère ;
- Valeur « patrimoniale », d'usage comme espace public : importante même si elle n'est guère quantifiable ;
- L'évaluation des enjeux socio-économiques doit être modulée selon le secteur géographique (les attentes et usages ne sont pas les même à l'est et à l'ouest de Toulon, par exemple);
- o II existe une étude sur l'économie des plages : la CCI ne diffuse pas les données sources, d'où les difficultés à exploiter cette étude ;
- La base de données DIANE + peut être exploitée pour ces questions.
- → Au sein de l'axe « latitudes de gestion » :
 - Nécessité de rester prudent dans la formulation de cette latitude lorsqu'il y a des enjeux « modérés » ;
 - Ne plus employer la formulation de « recul » stratégique, utiliser le terme « recomposition » : REX des appels à projet de l'Etat.
- → Il faudra prendre en compte l'impact de stratégies adoptées à l'échelle d'une plage sur les plages voisines.
- → Les propositions finales intégreront les nouveaux outils que produira la nouvelle loi relative au développement durable des territoires littoraux.

IV/ Contacts à prendre

- Région + DREAL
- o DDTM 83
- o CAVEM
- CC Golfe de St-Tropez
- MTPM + Ville d'Hyères
- o et BRGM si besoin pour les études réalisées



